

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.122

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE
4 M PROMOTION

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Ville de ROYAN est propriétaire d'un terrain cadastré section BT N° 133 au lieudit "Saint Nicolas" pour une surface de 20 464 m² acquise à la SCI VILLAGE TENNIS par l'intermédiaire du liquidateur judiciaire.

Le zonage du POS destine ce terrain à une opération d'aménagement sous la forme d'un lotissement ou groupement d'habitations.

La Société 4 M PROMOTION SA, au capital de 2 286 735 Euros ayant son siège social 5 Esplanade Compans - Caffarelli - Bât. B - 31000 TOULOUSE, représentée par son agence située à BORDEAUX, 14 rue Ferrère, est intéressée par le terrain en vue de réaliser une opération comportant 87 logements à usage strictement locatif dans le cadre de la Loi Besson. Ce programme comporterait :

- 03 T1 de 25 m²
- 36 T2 de 48 m²
- 24 T2 bis de 54 m²
- 24 T3 de 62 m²

Un compromis de vente établi par Maître PLANTIVE, Notaire associé à ROYAN, choisi par l'acquéreur, a été signé le 2 juillet 2002 moyennant le prix de 290 000 Euros hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des Domaines en date du 18 avril 2002,
- VU le compromis signé par la SA 4 M PROMOTION aux termes duquel il s'engage à acquérir le terrain cadastré section BT N° 133 pour 20 464 m² moyennant la somme de 290 000 Euros,
- CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à réaliser un programme important de logements à usage locatif particulièrement demandé sur la commune,
- CONSIDERANT que le programme prend en compte l'environnement boisé et préserve en conséquence cet environnement,
- CONSIDERANT que le programme apparaît en adéquation avec le type d'habitat existant,
- VU l'avis de la commission des travaux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'aliéner au profit de la SA 4M PROMOTION ayant son siège social 5 Esplanade Compans - Caffarelli - Bât. B - 31000 TOULOUSE, le terrain cadastré section BT N° 133 pour 20 464 m² moyennant la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (290 000) EUROS.

- d'assortir cette vente aux conditions résolutoires suivantes :

- . le nombre de logements, qui devront être locatifs dans le cadre de la Loi Besson, sera de 87 minimum et 90 maximum.
- . la SHON sera de 6000 m²
- . les travaux devront être engagés au plus tard dans les dix-huit mois après la date du dépôt du permis de construire.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces relatives à cette vente et notamment l'acte authentique.

- que l'acte authentique sera établi en l'étude de Maître PLANTIVE, Notaire associé à ROYAN, désigné par l'acquéreur.

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours à la date de signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS